



Séance du Comité syndical du 7 juillet 2017

Délibération n°2017-15

Autorisation de signer une convention de partenariat avec le territoire Grand Orly Seine Bièvre pour le projet Agro City et les actes afférents à la mise en place de ce projet

Le 7 juillet 2017, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à Chevilly-Larue, sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.

Nombre de membres composant le Comité syndical : 22

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 6

Le quorum étant atteint,

M. Richard Dell'Agnola a été désigné secrétaire de séance ;

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

26. JUIL 2017

LE COMITE SYNDICAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5111-1,

Vu les statuts du syndicat et notamment son article 4,

Entendu le rapport de Mme Anne Pétilot, Directrice du syndicat mixte,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

À l'unanimité

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame la Présidente est autorisée à signer la convention de partenariat avec le territoire Grand Orly Seine Bièvre, porteur du projet Agro city, pour l'action concernant le syndicat, dès lors que le projet aura été lauréat de l'appel à projet « Urban Innovative Actions » lancé par la Commission européenne qui promeut les projets pilotes dans le champ du développement urbain durable.

ARTICLE 2 : Madame la Présidente est autorisée à signer l'ensemble des actes relatifs à la mise en place de ce projet.

Fait et délibéré ce jour
Pour extrait Conforme

La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Amal', written in a cursive style.

10/04/2014 10:00:00